

Affaire suivie par :

Paris, le 17/03/2025

Marie-Pascale MOMPELAT (gestionnaire RH)

Courriels : cosi.srh-sg@justice.gouv.fr

Bureau de la gestion collective des corps communs

Sous-direction des politiques statutaire et salariale ministérielles et de la gestion
des ressources humaines de l'administration centrale

Service des ressources humaines

NOTE

à l'attention de

Madame la sous-directrice des ressources humaines
des greffes des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales de la protection judiciaire de la jeunesse

Madame la cheffe du service des ressources humaines

et budgétaires de la grande chancellerie de la Légion d'honneur

Monsieur le chef du département des ressources humaines de l'administration centrale

Madame la secrétaire générale de l'inspection générale de la justice

Mesdames et Messieurs les chefs de cabinet

Objet : Mobilité des secrétaires administratifs du ministère de la Justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur pour une prise de fonction au 1^{er} septembre 2025 - Additif à la note de mobilité du 28 février 2025.

Annexe : Liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale.

La liste des postes vacants de secrétaires administratifs du ministère de la justice figurant en annexe de la note du 28 février 2025 relative à la mobilité des secrétaires administratifs au sein des services du ministère de la justice doit être complétée.

Vous trouverez en **annexe** la liste des postes nouvellement offerts et des modifications apportées aux postes publiés dans la liste initiale.

Vous voudrez bien inviter les secrétaires administratifs à prendre connaissance de cette nouvelle liste de postes et, s'ils souhaitent modifier leur(s) vœu(x), **à remplir une nouvelle fiche de candidature comprenant l'ensemble des vœux pour tenir compte de leur nouveau choix.** En effet, **toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Pour les agents ayant réalisé la saisie initiale de leurs vœux sur le portail ressources humaines Harmonie, il convient également de saisir la modification de leurs vœux selon la même procédure.

Je vous informe que de la date limite de dépôt des candidatures est maintenue au **lundi 31 mars 2025, délai de rigueur.**

Les candidatures des agents doivent être transmises dès réception, par la voie hiérarchique, aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement :

Affectation actuelle des agents	Retour des fiches de vœux
DSJ – Services déconcentrés	DSJ – Bureau RHG1 – Section catégorie B sa-pole-b.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr
DSJ – Administration centrale	DSJ – Cabinet – Pôle RH et du support de proximité mobilite-avancement.dsj@justice.gouv.fr
DAP – Services déconcentrés	DAP – Bureau RH4 – Section PA aa-sa.rh4-sa-dap@justice.gouv.fr
DAP – Administration centrale	DAP – Cabinet Mme YAHIAOUI – kedidja.yahiaoui@justice.gouv.fr M. GOSLAN – stephane.goslan@justice.gouv.fr psac.dap-sa@justice.gouv.fr
DPJJ – Services déconcentrés	DPJJ – Bureau RH4 – Section mobilité mobilites.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr
DPJJ – Administration centrale	DPJJ – Bureau RH4 – Section suivi carrières AC proximite-rh-dpjj-rh4@justice.gouv.fr
GCLH	GCLH – Bureau RH et maisons d'éducation M. MICHEL - florian.michel@legiondhonneur.fr
SG, DACG, DACS, Cabinet GDS, IGJ, DIAV	SG – SRH – Bureau de l'accompagnement RH de administration centrale campagnes-collectives.srhsg-sg@justice.gouv.fr

Les secrétaires administratifs extérieurs au ministère de la Justice qui souhaitent candidater par la voie du détachement doivent transmettre leur dossier complet à l'adresse courriel du recruteur indiqué dans l'offre publiée sur le site Choisir le service public (CSP).

Je vous prie de bien vouloir assurer, sans délai, la diffusion de la présente note à tous les agents concernés relevant de votre direction.

Vous veillerez également à en assurer la diffusion aux agents placés en congé de maladie ou de maternité, mis à disposition, ou encore placés en détachement, en disponibilité, en congé parental, en congé de longue maladie ou de longue durée, en congé de formation professionnelle afin qu'ils puissent se porter candidats en temps utile.

Le chef du bureau de la gestion
collective des corps communs

Enrico CALI